



Cassis le 15 octobre 2018

Le Maire

N/Réf : DM/VE/OG

Direction : Vie Culturelle et Festive

Dossier suivi par : Olivia Gallardo

Mail : associations@cassis.fr

Tél : 04 42 18 36 80

Objet : **Mise à jour - Répertoire associations cassidaines 2019**
Site de la Ville

PJ : 1

Monsieur le Président,

Cher Monsieur,

Dans le cadre de la dématérialisation des supports de communication, le Guide des Associations figure depuis 2017 essentiellement sur le site de la Ville.

Si vous souhaitez que les informations qui figurent actuellement sur le site soient mises à jour, vous devez compléter la fiche de renseignements ci-jointe que vous pourrez trouver sur le site de la Ville de Cassis (www.cassis.fr), à la rubrique "Culture-Festivités – Maison de l'Europe et de la Vie Associative".

Ce document devra être renvoyé **avant le Lundi 19 Novembre 2018** :

- par courrier, à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative (4 rue Séverin Icard – 13260 Cassis) ou par mail à : associations@cassis.fr.

J'attire votre attention sur **les points essentiels** suivants :

- **Aucun rappel** ne sera effectué par la responsable de la MEVA auprès des associations qui n'auront pas répondu à la date précitée, pour les délais de mise en ligne que vous comprendrez.

- Les **renseignements fournis** et relatifs aux statuts et à la composition du bureau de votre association doivent **obligatoirement** correspondre aux éléments transmis aux services compétents de la Préfecture. A ce titre, vous devrez communiquer à la responsable de la MEVA la copie des récépissés correspondants (création, modifications, dissolution) et veiller à la mise à jour de vos dossiers.

A défaut du respect des deux consignes ci-dessus, votre association ne figurera plus dans la rubrique dédiée sur le site de la Ville.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à toute ma considération.

Bien à vous,

Danielle MILON

Copie :

P. Hatémian, adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative,

C. Buchotte, directrice de la Communication.

Toute la correspondance doit être adressée à : Madame le Maire

Hôtel de ville - 13714 Cassis cedex - Tél. : 04 42 01 66 66 - Fax : 04 42 01 34 39 - www.cassis.fr



Cassis le 15 octobre 2018

Le Maire

N/Réf : DM/VE/OG

Direction : Vie Culturelle et Festive

Dossier suivi par : Olivia Gallardo

Mail : associations@cassis.fr

Tél : 04 42 18 36 80

Objet : **Mise à jour - Répertoire associations cassidaines 2019**
Site de la Ville

PJ : 1

Madame la Présidente,

Chère Madame,

Dans le cadre de la dématérialisation des supports de communication, le Guide des Associations figure depuis 2017 essentiellement sur le site de la Ville.

Si vous souhaitez que les informations qui figurent actuellement sur le site soient mises à jour, vous devez compléter la fiche de renseignements ci-jointe que vous pourrez trouver sur le site de la Ville de Cassis (www.cassis.fr), à la rubrique "Culture-Festivités – Maison de l'Europe et de la Vie Associative".

Ce document devra être renvoyé **avant le Lundi 19 Novembre 2018** :

- par courrier, à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative (4 rue Séverin Icard – 13260 Cassis) ou par mail à : associations@cassis.fr.

J'attire votre attention sur **les points essentiels** suivants :

- **Aucun rappel** ne sera effectué par la responsable de la MEVA auprès des associations qui n'auront pas répondu à la date précitée, pour les délais de mise en ligne que vous comprendrez.

- Les **renseignements fournis** et relatifs aux statuts et à la composition du bureau de votre association doivent **obligatoirement** correspondre aux éléments transmis aux services compétents de la Préfecture. A ce titre, vous devrez communiquer à la responsable de la MEVA la copie des récépissés correspondants (création, modifications, dissolution) et veiller à la mise à jour de vos dossiers.

A défaut du respect des deux consignes ci-dessus, votre association ne figurera plus dans la rubrique dédiée sur le site de la Ville.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à toute ma considération.

Bien à vous,

Danielle MILON

Copie :

P. Hatémian, adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative,

C. Buchotte, directrice de la Communication.

Toute la correspondance doit être adressée à : Madame le Maire

Hôtel de ville - 13714 Cassis cedex - Tél. : 04 42 01 66 66 - Fax : 04 42 01 34 39 - www.cassis.fr